

FINLANDE

Programme d'échanges pour le perfectionnement professionnel

DESCRIPTION

Ce programme s'adresse aux jeunes travailleurs canadiens diplômés en sciences forestières, technologies de l'information et l'enseignement du français ou de l'anglais comme langue étrangère.

Si vous êtes admissible, votre dossier sera transmis aux autorités finlandaises qui entreprendront une recherche d'emploi pour vous, en fonction de vos compétences.

Vous ne serez admis en Finlande que lorsque les autorités compétentes auront reçu l'assurance, compte tenu de la profession et de la région en cause, que le taux de rémunération et les conditions de travail sont conformes à ceux de la Finlande et seront respectés.

Vous jouissez de l'égalité de traitement avec les ressortissants finlandais pour tout ce qui concerne l'application des lois, des règlements et des usages régissant l'hygiène et les conditions de travail.

DURÉE DES STAGES

Vous pouvez séjourner en Finlande jusqu'à concurrence de 18 mois. À la fin du stage, vous ne pouvez demeurer en Finlande dans le but d'y chercher ou d'y occuper un emploi à moins d'en avoir reçu l'autorisation expresse.

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

POUR PARTICIPER À CE PROGRAMME, VOUS DEVEZ :

- être titulaire d'un diplôme d'une université, d'un institut technique ou d'un établissement d'enseignement équivalent;
- avoir au moins un an d'expérience de travail dans un domaine directement relié au diplôme d'études;
- effectuer un stage dans votre métier ou

votre profession;

- avoir entre 18 et 30 ans; et
- avoir une connaissance pratique de l'anglais, du finnois, du suédois ou de l'allemand. (Les candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le finnois doivent fournir une attestation de compétence remplie par un professeur de langues.)

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Vous devez organiser vous-mêmes votre voyage et assumer vos frais de déplacement.

Vous ne pouvez entrer en Finlande sans être en possession d'une autorisation de séjour. Il est fortement recommandé d'attendre d'avoir reçu votre permis de travail avant de partir pour la Finlande.

Veuillez noter que votre demande devrait être envoyée quatre mois avant la période où vous voudriez commencer votre stage.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC:

EXPÉRIENCE-JEUNESSE INTERNATIONAL

12, rue Laval

Aylmer (Québec)

J9H 1C5

Téléphone : (819) 684-9212

Télécopieur : (819) 684-5630

Courrier électronique :

jp.larochelle@experience.qc.ca

Internet : www.experience.qc.ca